

LES SALLES DISPONIBLES *

*Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

N°	Salle	Capacité debout	Accessibilité
1	POSTERIE Avenue Wilmart 26e à 1360 PERWEZ	140 personnes	Du lundi au vendredi : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
2	OASIS Chaussée de Wavre 212 à 1360 THOREMBAIS-SAINT-TROND	100 personnes	Du lundi au vendredi : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
3	THOREMBAIS-LES-BÉGUINES Rue de Mellemont à 1360 THOREMBAIS-LES-BEGUINES	149 personnes	Du lundi au vendredi : <u>En période scolaire</u> : 18h30 et 22h00 <u>Hors période scolaire</u> : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
4	MALÈVES Rue d'Opprebais 61 à 1360 MALÈVES	100 personnes	Du lundi au vendredi : <u>En période scolaire</u> : 18h30 et 22h00 <u>Hors période scolaire</u> : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
5	KIBBOUTZ Salle sur 2 étages Rue Chapelle à la Barre 2 à 1360 ORBAIS	RDC : 70 personnes Étage : 100 personnes	Du lundi au vendredi : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
6	CURE DE MALÈVES Rue de la Cure n° 2 à 1360 MALÈVES	30 personnes	Du lundi au vendredi : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche
7	PERWEX Différents espaces : - Espace VIP - ½ salle - Grande salle - Entièrement (Grande salle + VIP + Loges) Rue des Dizeaux 10 à 1360 PERWEZ	Espace VIP : 70 personnes ½ salle : 250 personnes Grande salle : 500 personnes	Du lundi au vendredi : entre 7h00 et 22h00 Weekend : à partir de 7h00 le samedi à 22h00 le dimanche

PRIVÉ

TARIFS*

*Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

Privé perwézien				
Salle	1 jour en semaine	Weekend	Frais de préparation	Caution
Salles 1 à 6	250.00€	250.00€	75.00€	150.00€
Perwex – Espace VIP	250.00€	350.00€	90.00€	200.00€
Perwex – ½ salle	350.00€	700.00€	150.00€	300.00€
Perwex – Gde salle	500.00€	1.000,00€	200.00€	500.00€
Perwex – Entièrement	650.00€	1.300,00€	250.00€	1.000.00€

Privé non-perwézien				
Salles	1 jour en semaine	Weekend	Frais de préparation	Caution
Salles 1 à 6	500.00€	500.00€	75.00€	150.00€
Perwex – Espace VIP	400.00€	500.00€	90.00€	200.00€
Perwex – ½ salle	450.00€	900.00€	150.00€	300.00€
Perwex – Gde salle	600.00€	1,200.00€	200.00€	500.00€
Perwex – Entièrement	800.00€	1,500.00€	250.00€	1,000.00€

- ⇒ Un supplément de 10 % du montant de la location est appliqué par jour supplémentaire
- ⇒ Du 1er janvier au 20 décembre, le tarif week-end s'applique si un jour férié tombe en semaine.
- ⇒ Si la location couvre week-end + jours de semaine :
 - Le tarif week-end est prioritaire.
 - Les jours de semaine en plus sont facturés avec le supplément prévu (10 %/jour).
 - Règle valable quel que soit l'ordre des jours loués.

LES FRAIS DE PRÉPARATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Étant des espaces communaux, les salles sont régulièrement utilisées par différents services communaux et para-communaux.

Les frais de préparation couvrent donc le nettoyage et la remise en ordre nécessaires afin de rendre la salle disponible et prête pour votre location.

TARIFS*

*Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

Association perwézienne				
Salles	1 jour en semaine	Weekend	Frais de préparation	Caution
Salles 1 à 6	100.00€	100.00€	75.00€	150.00€
Perwex – Espace VIP	250.00€	350.00€	90.00€	200.00€
Perwex – ½ salle	350.00€	700.00€	150.00€	300.00€
Perwex – Gde salle	500.00€	1.000,00€	200.00€	500.00€
Perwex – Entièrement	650.00€	1.300,00€	250.00€	1.000.00€

Association non-perwézienne				
Salles	1 jour en semaine	Weekend	Frais de préparation	Caution
Salles 1 à 6	300.00€	300.00€	75.00€	150.00€
Perwex – Espace VIP	400.00€	500.00€	90.00€	200.00€
Perwex – ½ salle	450.00€	900.00€	150.00€	300.00€
Perwex – Gde salle	600.00€	1,200.00€	200.00€	500.00€
Perwex – Entièrement	800.00€	1,500.00€	250.00€	1.000.00€

- ⇒ Un supplément de 10 % du montant de la location est appliqué par jour supplémentaire
- ⇒ Du 1er janvier au 20 décembre, le tarif week-end s'applique si un jour férié tombe en semaine.
- ⇒ Si la location couvre week-end + jours de semaine :
 - Le tarif week-end est prioritaire.
 - Les jours de semaine en plus sont facturés avec le supplément prévu (10 %/jour).
 - Règle valable quel que soit l'ordre des jours loués.

LES FRAIS DE PRÉPARATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Étant des espaces communaux, les salles sont régulièrement utilisées par différents services communaux et para-communaux.

Les frais de préparation couvrent donc le nettoyage et la remise en ordre nécessaires afin de rendre la salle disponible et prête pour votre location.

TARIFS SPÉCIAUX *

*Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

Occupations régulières (salles 1 à 6 uniquement)

- ⇒ En semaine uniquement
- ⇒ Minimum 2 jours par mois
- ⇒ Activité en lien direct avec l'objet social de l'association, du club, etc.
- ⇒ Tarif par jour :
 - Perwézien = 12,50€
 - Non- perwézien = 50,00€
- ⇒ Cauton demandée = 150,00€

Funérailles

- ⇒ Salles 1 à 6 + Perwex – Espace VIP = 75,00€
- ⇒ Perwex – ½ salle = 250,00€
- ⇒ Perwex – Grande salle = 400,00€

Membre de l'administration communale ou du CPAS (salles 1 à 6 uniquement)

Une fois par an, une réduction de 50% sur le coût de la location.

Gratuités pour les écoles de l'entité de la commune

- ⇒ Salles 1 à 6 : en semaine + une fois par an le weekend
- ⇒ Salle « Perwex » : une fois par an en semaine

Stages durant les congés scolaires (salles 1 à 6 uniquement)

- ⇒ Au tarif « association ».
- ⇒ Si 5 jours de la semaine : réduction de 50% sur le coût de la location

Patronage accordé par le Collège communal

- ⇒ Basé sur motivation exprimée par écrit lors de la pré-réservation.
- ⇒ Si patronage communal, la mise à disposition de la salle est gratuite, moyennant le paiement des frais de préparation de salle.

Gratuités pour le « Comité du Télévie »

- ⇒ 2 fois par an pour la salle « Perwex »
- ⇒ 2 fois par an pour les salles 1 à 6

La Croix-Rouge

La gratuité totale est accordée dans le cadre de leur campagne de dons de sang.

Co-organisation communale

La gratuité totale est accordée pour toute occupation réalisée dans le cadre d'une co-organisation communale.

RÉSERVATION^{*}

^{*}Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

- 1 Vérifier la disponibilité dans l'**agenda en ligne**
- 2 Prendre connaissance des **règlements** :
 - ⇒ Redevances
 - ⇒ D'ordre intérieur
- 3 Remplir le **formulaire en ligne**
 - ⇒ Min. 6 semaines avant l'événement pour les salles 1 à 6
 - ⇒ Min. 3 mois avant l'événement pour le Perwex et ses espaces
 - ⇒ Sinon : +20 % de majoration
- 4 **Validation de la demande** par le Collège communal
- 5 **Retour par courrier** du service (contrat + modalités de paiement)
- 6 **Signer le contrat** et **le renvoyer** à l'administration pour contre-signature des autorités locales
- 7 **Respecter les échéances de paiement** indiquées dans le courrier

ANNULATION / REPORT^{*}

^{*}Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

⇒ Toute demande d'annulation ou de report doit se faire par écrit à l'adresse : location.de.salles@perwez.be

⇒ L'indemnité de report est identique à l'indemnité d'annulation et se calcule comme suit :

Entre le 1er janvier et le 20 décembre				
Délai avant location	3 mois	2 mois	1 mois	Moins d'un mois
Salle 1 à 6	/	25% location	50% location	100% location
Perwex et ses espaces	25% location	50% location	100% location	100% location

Entre le 21 décembre et le 31 décembre				
Délai avant location	4 mois	3 mois	2 mois	1 mois
Salle 1 à 6	/	50% location	100% location	100% location
Perwex et ses espaces	50% location	100% location	100% location	100% location

FAQ^{*}

^{*}Voir le [règlement redevance](#) et le [règlement d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales.

La salle dispose-t-elle de vaisselle ?

Non. Aucune salle n'est équipée de vaisselle. Seules des tables et des chaises sont mises à disposition.

Peut-on dormir dans la salle ?

Non, il est interdit de dormir dans les salles communales.

Quand ont lieu l'état des lieux et la remise des clés ?

Le service des salles vous contacte la semaine de votre location pour fixer les rendez-vous.

Les états des lieux se font pendant les heures de bureau de la commune.

Exemple : pour une location le week-end, l'état des lieux d'entrée se fait le vendredi matin et celui de sortie le lundi matin (sauf jour férié).

Peut-on utiliser des fumigènes ou effets spéciaux ?

Non, l'usage de fumigènes ou de tout autre dispositif similaire est strictement interdit.

Que faire de mes déchets ?

Deux possibilités :

- Vous les reprenez avec vous.
- Vous utilisez des sacs "festivités" fournis par la commune (au prix en vigueur), que vous pouvez déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

Puis-je accéder à la salle le vendredi soir si je loue le week-end ?

Oui, si la salle est disponible, vous pouvez y accéder le vendredi soir après 18h30 pour déposer du matériel ou préparer la décoration.

⚠ Il est interdit d'organiser une soirée le vendredi sans réservation officielle. En cas d'infraction, une amende forfaitaire de 20 % du montant de la location (minimum 50 €) sera appliquée.

Dois-je nettoyer la salle après ma location ?

Oui, la salle doit être rangée et nettoyée.

Le sol ne doit pas être lavé à l'eau, sauf en cas de salissures importantes.

En cas de non-respect, une amende d'un minimum de 75 € sera appliquée.

Une check-list et un plan de rangement vous seront remis avec les clés pour ne rien oublier.

Que se passe-t-il en cas de dégâts ?

Toute dégradation entraînera une amende d'un minimum de 50 € (et plus selon l'ampleur des dégâts).

UNE AUTRE QUESTION ?

- ⇒ Consultez le [règlement redevances](#) et [d'ordre intérieur](#) de mise à disposition des salles communales
- ⇒ Contactez le services de location de salles : location.de.salles@perwez.be